



MINISTERE DE LA COMMUNICATION

ET DES MEDIAS

-----

CABINET

-----

N° \_\_\_\_\_/MCM/CAB-21

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité \* Travail \* Progrès

-----

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES  
DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021**

"

"

**Brazzaville (République du CONGO)**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce Jeudi 23 septembre 2021 par visioconférence et sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat.

Deux (2) affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

- Un (1) projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, au titre du Ministère de la Justice et des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones ;
- Un (1) projet de décret portant approbation du plan national de riposte à la pandémie du Covid-19, août 2021-juillet 2022.

**Ministère de la Justice et des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones.**

**Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo.**

Invité par le Président de la République à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid BININGA, Ministre de la Justice et des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones, a rappelé que la pandémie de coronavirus Covid-19 survenue dans notre pays a conduit le Président de la République à déclarer, pour une durée de vingt (20) jours à compter du 31 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national par décret n°2020-93 du 30 mars 2020.

Face à la progression de la pandémie, le recours au mécanisme constitutionnel relatif à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire a été mis en œuvre à vingt-six (26) reprises.

Comme pour les précédentes prorogations, l'avis du Comité d'experts, qui a été sollicité, relève que la situation épidémiologique demeure préoccupante, en dépit des actions entreprises par les pouvoirs publics, ce qui justifie de reconduire l'essentiel des mesures édictées par le Gouvernement dans le cadre de la riposte contre la pandémie à coronavirus Covid-19.

Ainsi, une nouvelle prorogation de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur, et qui arrive à son terme le 23 septembre 2021, est souhaitée.

L'article 157 alinéa 3 de la Constitution prévoit que « le Parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session pour, le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'urgence ou de l'état de siège au-delà de vingt (20) jours. »

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des Membres du Conseil des Ministres.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

### Ministère de la Santé et de la Population.

#### Projet de décret portant approbation du plan national de riposte à la pandémie de Covid-19, août 2021-juillet 2022.

Invité par le Président de la République à présenter cette affaire, M. Gilbert MOKOKI, Ministre de la Santé et de la Population, a rappelé aux Membres du Conseil des Ministres que la persistance de la pandémie de covid-19 inscrit les actions nationales de riposte sur le long terme; notamment du fait de la découverte de nouveaux variants plus contagieux. Le nombre de cas a dépassé 200 millions, pour plus de 4 millions de décès à travers le monde.

Le Congo n'est pas épargné par les ravages de cette pandémie, la situation épidémiologique ayant été actualisée ce jour même par la Coordination nationale dédiée à sa gestion dans notre pays. C'est la persistance de la pandémie chez nous qui a amené les pouvoirs publics à procéder à la révision du plan national de riposte pour la seconde fois, afin de l'adapter à l'évolution de la maladie.

Le plan réactualisé a identifié 5 problèmes prioritaires à traiter :

- La faible couverture vaccinale ;
- La faible proportion de personnes dépistées ;
- Le relâchement dans le respect des mesures barrières ;
- La faible capacité de prise en charge hospitalière et à domicile des cas ;
- Les difficultés de mobilisation des ressources financières indispensables à la mise en œuvre du plan de riposte.

En 16 mois de riposte à la pandémie à coronavirus Covid-19, 27 324 436 699 frs CFA ont été mobilisés, soit 15% des prévisions budgétaires prévues. Sur ce

montant, l'Etat a financé la riposte à hauteur de 19 487 349 184 frs CFA et les partenaires l'ont appuyé à hauteur de 7 837 087 415 frs CFA.

Le plan de riposte actualisé prévoit l'atteinte de 8 objectifs, avec 17 résultats attendus et 89 activités à mener.

Il s'agit de renforcer les aspects suivants :

- **Accroître la couverture vaccinale**, en faisant passer le nombre total de personnes vaccinées à 1 734 453 ;
- **Réaliser 10.000 tests de dépistage RT-PCR par jour** et effectuer des prélèvements Covid-19 à hauteur de 3.000 par jour, afin d'atteindre une population de 1 095 000 ;
- **Respect des mesures barrières**, par le renforcement des actions de communication de proximité pour faire baisser le niveau de déni de la maladie ;
- **Prise en charge des cas par le renforcement des équipements et la formation des prestataires**, notamment pour les quatre sites de référence (CHU-B, Hôpital Général Edith Lucie Bongo Ondimba, clinique LEYONO et hôpital général A. SICE) en coopération avec l'OMS ;
- **La mobilisation des ressources financières nécessaires** à la réalisation du plan de riposte révisé.

A cet égard, le Conseil des Ministres a été informé du coût estimatif du plan national de riposte révisé, qui s'élève à 86 683 328 785 frs CFA, décliné par piliers.

Enfin, un plan de programmation a été élaboré, afin de faciliter la mobilisation des fonds. Ainsi, le budget de la riposte pour les 5 premiers mois de 2021 est de 47 721 036 865 frs CFA, dont 15 milliards attendus du Gouvernement et 32 721 036 920 frs CFA attendu des partenaires.

Le budget des sept premiers mois de 2022 est quant à lui estimé à 38 962 291 865 frs CFA à rechercher auprès de l'Etat et des partenaires.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant approbation du plan national de riposte à la pandémie de Covid-19, août 2021-juillet 2022.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le Président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 12h35, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 13h20.

Fait à Brazzaville, le 23 septembre 2021

Le Ministre de la Communication et des Médias,  
Porte-parole du Gouvernement,



Thierry Lézin MOUNGALLA/-